

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 04 OCTOBRE 2022

Convocation du 21 septembre 2022

Présents : LAPEYRE Madeleine. BETEILLE Aline. GARBAYE François. ZAGO Patrick. VIGNE Nicole. ZAGO Christian Pierre. LEVEILLE Jean-Guy. DESPUJOLS Nathalie. FUSTAILLON Philippe (arrivé à 21h12). LAOUE Lydie.

Absents - Excusés : MESANA Marc

Absents non excusés : néant

Procuration : néant

Secrétaire de séance : Madame LAPEYRE Madeleine

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 15 JUIN 2022

Madame le Maire donne lecture du compte-rendu du 15 juin 2022 et demande s'il y a des observations à formuler. Aucune observation.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – FESTIVITES A VENIR

- **15 Octobre 2022** : spectacle CANDELON
Madame le Maire propose d'offrir ce spectacle aux Conseillers Municipaux sur une idée de Madame LAPEYRE Madeleine ; proposition acceptée à l'unanimité.
Le nettoyage de la salle sera fait le lundi 10 octobre par la Société K2NETT et la mise en place de la salle aura lieu le mardi 11 octobre à 9 heures.
- **11 Novembre 2022** : cérémonie habituelle avec dépôt de gerbe au monument aux Morts à 10 heures animée par les Amuse-Gueules de GRIGNOLS.
- **03 Décembre 2022** : Téléthon organisé par la Commune de GRIGNOLS avec la participation des Communes environnantes. Un rallye est organisé le samedi 3 décembre ; pour ce faire, chaque commune participante doit trouver une énigme qu'il faudra déposer lors de la prochaine réunion le 18 octobre. Accueil à MASSEILLES : prévoir café, gâteaux, bonbons.

Pour les repas, une participation financière sera demandée aux communes.

- **11 Décembre 2022** : repas traditionnel de Noël offert à la population. Le traiteur retenu est Monsieur Yannick ROUZIE ; l'animation sera assurée par l'Association CAMINART, spectacle Clownesque.
Un sapin sera décoré et des friandises seront distribuées aux enfants présents.
- **14 Janvier 2023** : Vœux de la Municipalité à 18 heures.

3 – FIBRE OPTIQUE

Madame le Maire a rencontré un technicien de Gironde Numérique pour faire le point ; les lignes seront enterrées dans le Bourg.

4 – PROJET 2023

- SECHOIR : on finalise le projet afin d'obtenir des aides supplémentaires avec la collaboration de Mme HERMANN de GIRONDE RESSOURCES.
Accord pour la DETR, la DSIL a été rejetée.

5 – DESIGNATION PAR LE MAIRE D'UN CORRESPONDANT INCENDIE-SECOURS

En application de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 et du décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022, le Maire doit nommer un correspondant INCENDIE-SECOURS.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle nomme Madame LAPEYRE Madeleine pour sa disponibilité, sa connaissance du territoire communal, sa délégation auprès de la DFCI et sa responsabilité dans le cadre de la création « du document de la gestion des risques » sur la commune ; un arrêté du Maire sera pris pour cette désignation.

6 – PANNEAUX SIGNALETIQUES

- Panneau VOIE SANS ISSUE : à BROCAS, et à CAPETTE. En amont, il y a lieu de se renseigner sur la réglementation en vigueur et définir si la mise en place d'autres panneaux de ce type se justifie sur d'autres voies communales.
- Sécuriser le bas de la route de COURBAT, à la jonction avec la route du Lysos par la mise en place d'un panneau « PRIORITE A DROITE » CEDER LE PASSAGE. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité des présents.

L'ordre de jour étant achevé, Madame le Maire clôt la séance.